

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 115-23 C

Objet : RS - Renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine de Buisson Rond

• date de convocation le 30 juin 2023 • nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Tumar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillemet à Marie Bénévisse

• conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération **n° 115-23 C**

objet **RS - Renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine de Buisson Rond**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que depuis 2010, la piscine de Buisson Rond est dotée d'un système de vidéoprotection.

En sa qualité d'exploitant, Grand Chambéry doit émettre une demande de renouvellement d'exploitation du système de vidéoprotection de la piscine de Buisson Rond, pour les cinq prochaines années, à l'attention du bureau de la sécurité intérieure, de la défense et de la sûreté nationale de la préfecture.

La commission chargée de l'instruction du dossier demande un positionnement de l'assemblée délibérante de l'autorité territoriale demandeuse, sur le principe du recours à la vidéoprotection.

Pour mémoire, pour la tranquillité des usagers de la piscine et lutter contre les vols, incivilités, dégradations ou agressions, et en complément des divers processus déjà mis en place, Grand Chambéry avait obtenu l'autorisation d'installer des caméras dans les lieux stratégiques de la piscine à des fins de prévention par effet dissuasif.

Conformément à la loi, les règles d'enregistrement, de conservation, de consultation, et de destruction des images sont strictement définies et paramétrées.

C'est dans ce contexte respectueux des usagers, et des finalités possibles attendues d'un dispositif de vidéoprotection, notamment pour la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments, qu'est sollicité un accord de principe au recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine de Buisson Rond.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le renouvellement du principe de recours à un dispositif de vidéoprotection à la piscine de Buisson Rond.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **115-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Renouvellement du principe de recours à un dispositif de videoprotection à la piscine de Buisson Rond
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres
Date de l'acte :	11 juillet 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29735H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29735H1

Date de transmission en Préfecture :	11 juillet 2023
Date de réception en Préfecture :	11 juillet 2023
Publication sur le site internet:	mardi 11 juillet 2023